



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°12.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué pour sa séance d'installation, s'est réuni en séance publique dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabio LUNAZZI, Maire.

Date de convocation :  
23 mars 2026

**Étaient présents :**

Date d'affichage :  
23 mars 2026

Madame **THEMIOT**, Monsieur **BERNARD**, Madame **HEBBAR**, Monsieur **LAPORTE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LAGNEZ**, Madame **PEIRE**, Monsieur **CHANAL**, Adjoints au Maire.

Nombre de  
conseillers :

Madame **SOUFFRANT**, Monsieur **SAINTE-BEUVE**, Madame **MARTIN**, Monsieur **GIACALONE**, Madame **LORENZO**, Monsieur **WIESEN**, Madame **KATACHE**, Monsieur **LICETTE**, Madame **LERNATOWSKA**, Monsieur **BRODIER**, Madame **BIET**, Conseillers Municipaux délégués.

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 26
- ◆ Votants : 27

Monsieur **GEBAUER**, Madame **DOS RAMOS**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **ESNEE**, Madame **LASHAB**, Monsieur **ROMERO**, Conseillers Municipaux.

. Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur **KOVAC** a donné pouvoir à Madame **DOS RAMOS**

Secrétaires de séance :

Madame **DOS RAMOS** et Madame **SOUFFRANT**

**OBJET : FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-2 ;

**VU** la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

**VU** le décret n° 2023-519 du 26 mai 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des Collectivités Territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

**VU** le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal a été installé le 27 mars 2026 ;

**CONSIDERANT** que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

**CONSIDERANT** que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de fixer le montant total des indemnités versées sans excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ **DECIDE** que le montant de l'enveloppe mensuelle indemnitaire globale est fixé à 10 065 €, en application du taux maximal de référence pour les communes de 3500 à 9999 habitants,
- ⇒ **DECIDE** que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal de la Ville de Le Thillay, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, est fixé aux taux suivants :
  - Maire : 30,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
  - Adjoints : 18,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
  - Conseillers municipaux délégués : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ⇒ **APPROUVE** le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal, ci-après,

Noms et prénoms	Fonctions	Indemnités proposées
LUNAZZI Fabio	Maire	41,5% de l'indice 1027
THEMIOT Sandrine	1ere adjointe au Maire	18,5% de l'indice 1027
BERNARD Pascal	2 <sup>e</sup> adjointe au Maire	18,5% de l'indice 1027
HEBBAR Mounia	3 <sup>e</sup> adjointe au Maire	18,5% % de l'indice 1027
LAPORTE Stéphane	4 <sup>e</sup> adjointe au Maire	18,5% de l'indice 1027
TESSON Chantal	5 <sup>e</sup> adjointe au Maire	18,5% de l'indice 1027
LAGNEZ Benjamin	6 <sup>e</sup> adjointe au Maire	18,5% de l'indice 1027
PEIRE Véronique	7 <sup>e</sup> adjointe au Maire	18,5% de l'indice 1027
CHANAL Francis	8 <sup>e</sup> adjointe au Maire	18,5% de l'indice 1027
SOUFFRANT Delphine	Conseillère déléguée	6% de l'indice 1027
SAINTE-BEUVE Gérard	Conseiller délégué	6% de l'indice 1027
MARTIN Isabelle	Conseillère déléguée	6% de l'indice 1027
GIACALONE Bastien	Conseiller délégué	6% de l'indice 1027
LORENZO Angela Patricia	Conseillère déléguée	6% de l'indice 1027
WIESEN Richard Wilhem	Conseiller délégué	6% de l'indice 1027
KATACHE Massaouda	Conseillère déléguée	6% de l'indice 1027
LICETTE Gwendal	Conseiller délégué	6% de l'indice 1027
LERNATOWSKA Katarzyna	Conseillère déléguée	6% de l'indice 1027
BRODIER Thierry	Conseiller délégué	6% de l'indice 1027
BIET Brigitte	Conseillère déléguée	6% de l'indice 1027

- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- ⇒ **DIT** que les revalorisations légales et réglementaires qui pourraient intervenir seront appliquées automatiquement.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise  
à la Sous-Préfecture le 3 avril 2026*



Le Maire

Fabjo LUNAZZI

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*